



CONSEIL DE FACULTE - SEANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 9 MAI 2006, 11H00

CENTRE MEDICAL UNIVERSITAIRE - AUDITOIRE C150

COMPTE-RENDU

Présences

Corps professoral : 6 suppléant : 1
excusés : S. Antonarakis, P. Morel, H. Bounameaux, G. Bertschy
Corps intermédiaire : 3 suppléant : 1
Etudiants : 2 suppléant : 1
PAT : 3 suppléant : 0
excusés : A. Chapuis, E. Beuchotte, C. Villoz
Ex officio : 8
excusée : S. Jouve-Couty

Bienvenue du Président du Conseil de Faculté qui explique les raisons qui ont poussé le bureau du conseil de faculté d'organiser une réunion extraordinaire. Le Doyen est remercié pour sa disponibilité.

Le Doyen rappelle que cette séance publique a pour but d'informer au mieux de la situation au sein de la Faculté de médecine et rappelle que nous sommes tous sous le coup d'une interdiction de communiquer à l'extérieur de l'Université en particulier avec la presse.

Il évoque l'audit demandé par l'Université en 2004 qui a révélé des irrégularités dans le remboursement de notes de frais et au sujet desquelles la Faculté de médecine serait impliquée. Le Doyen a demandé copie dudit rapport au Rectorat qu'il n'a toujours pas reçu (en date du 9 mai).

Le Doyen retrace le déroulement des événements : courant 2004, l'Université a commandité deux audits : l'un relatif aux remboursements de frais de repas et de déplacements et l'autre relatif aux indemnités. Les conclusions de ces audits réalisés par la Société Ernst and Young ont été remises aux autorités universitaires en 2004. Les auditeurs étaient aidés dans leur tâche par 3 ou 4 membres de l'administration centrale de l'Université et aucun académique.

Le rapport d'audit a amené le Rectorat à mettre en place dès 2004 un groupe de 4 à 5 personnes dont 2 académiques ayant pour rôle d'une part d'auditionner les personnes les plus mises en cause par le rapport d'audit et d'autre part de faire des propositions pour corriger les anomalies répertoriées par le rapport. Sur la base de ces propositions du groupe de travail, des règles plus strictes ont été mises en place fin 2004 et un dépliant a clairement énoncé ces règles début 2005.

Le Doyen précise qu'en ce qui concerne des cas plus litigieux il n'a reçu aucune information ni quant aux griefs reprochés, ni quant à leur véracité, ni quant aux éventuelles sanctions prises. A la même époque le Rectorat a demandé un avis de droit à un ancien juge fédéral quant à la distinction qu'il fallait éventuellement faire dans le traitement des remboursements sur fonds DIP ou sur fonds privés. Cet avis de droit n'est jamais parvenu à la Faculté. Mais c'est sur la base de ce document que la direction de l'administration centrale s'est basée pour apporter des petites distinctions entre remboursement sur fonds DIP et non DIP dans le fascicule « Aide mémoire pour remboursement de frais ».

En ce qui concerne ce 1^{er} rapport le Doyen conclut que depuis 2 ans il n'a pas eu accès aux rapports ni à leurs conclusions et que notre Faculté n'a fait que se conformer aux directives formulées par le Rectorat.

Les Facultés n'ont eu que les informations écrites par la presse en ce qui concerne le deuxième rapport d'audit relatif aux indemnités diverses et variées, le Doyen ne peut donc donner plus d'information.

Le Doyen ajoute qu'en tant que Doyen de la Faculté de médecine, il a assumé les engagements pris par ses prédécesseurs mais qu'il n'est jamais entré en matière sur des rachats de caisse de retraite dans le cadre de négociations qu'il a eues préalablement à l'engagement de nouveaux professeurs depuis qu'il est en fonction, soit le 15 juillet 2003.

Le 28 avril le Président du DIP a clairement repris les choses en main, il a informé l'ensemble de la communauté et la presse de l'existence du second audit et il a pris des mesures fortes et appropriées avec l'appel à une personnalité extérieure au-dessus de tout soupçon pour diriger une enquête générale rapide au sein de l'Université. Il s'agit de Monsieur Thierry Beghin ancien procureur et ancien conseiller d'état du canton de Neuchâtel.

Par ailleurs le procureur Général, Monsieur Zapelli a été chargé de donner les suites qu'il juge utiles aux dossiers mentionnés par le ou les audits.

Monsieur Beghin doit remettre son rapport d'ici fin juin et dans cette attente, il est demandé à chacun de ne pas s'exprimer.

Le Doyen mentionne qu'il est persuadé qu'il s'agit là « de la bonne politique mais qu'il est crucial que chacun joue le jeu pour le bien de nos institutions. Il faut que le feuilleton entretenu par les media cesse et ceci ne dépend que de nous tous ».

M. Pascal Tissot, Chef de la division comptabilité et gestion financière invité à cette séance n'a pu malheureusement se libérer à temps.